

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 14 AVRIL 2025

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

### Date de convocation :

8 avril 2025

### Date d'affichage :

10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents** : Sabine GRZYB, Odile COLOMB, Marie-Hélène VIVENS, Elodie BRUN, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

**Excusé** : Jacques BOUTONNET procuration à Alain BOUTONNET.

*Secrétaire de séance* : Alain BOUTONNET

**OBJET : TAUX 2025 – Taxe Foncière (bâti) – Taxe Foncière (non bâti) – Taxe d'Habitation (résidences secondaires) ⇒ M 57 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2025, il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales, la Taxe Foncière (bâti), la Taxe Foncière (non bâti) et la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires.

Afin d'obtenir l'équilibre budgétaire, il propose d'augmenter les taux d'imposition cette année. Les chiffres proposés sont présentés ci-dessous :

Désignation	Taux d'imposition 2025
Taxe Foncière (bâti)	59,88
Taxe Foncière (non bâti)	80,78
Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	14,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **6 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS**,

**VALIDE** les taux des taxes locales comme présenté ce dessus.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_

D  
E  
L  
I  
B  
E  
R  
A  
T  
I  
O  
N